

Résultats du concours de février

Autor(en): **Rms.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **85 (1958)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230965>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre « Coterd » une fois par mois

Grâce à notre ami Oscar Pasche, secrétaire romand, notre « Coterd » lausannois connaît un regain d'activité.

L'on y « coterge » à qui mieux mieux, établissant des jalons pour l'avenir, échangeant des idées propres à donner au Conteur la place à laquelle il a droit.

On notait dans l'assistance la présence agissante de MM. Helfer et Zufferey, du toujours dévoué Jean des Sapins (M. Chappuis, de Saint-Sulpice) et de plusieurs patoisantes venues du canton.

Que tous les « Amis du Conteur » qui se trouvent de passage à Lausanne lors de nos « Coterd », premier lundi de chaque mois, n'hésitent pas à venir grossir nos rangs (salon 2 du Buffet de la Gare). Une cordiale bienvenue leur est d'ores et déjà assurée.

rms.

Résultats du concours de février

Une cinquantaine d'envois ! Mais que de concurrents et de concurrentes sont restés... dans le Jus !

Avouons que le piège était bien tendu par cet ami Elophe ! Lorsque nous avons reçu sa grille originale, il nous démangeait de mettre le mot entre guillemets ou en italique comme il se doit pour un mot latin !

Mais réflexion faite, mieux valait laisser nager, dans ce jus... les cerveaux en sueur, d'autant plus que plusieurs lettres de la réponse étaient données par les « verticaux »...

Que de « froid », « fruit », « Troie » pour ce « droit » romain qui constituait le « jus » des légionnaires de César !

Je ne suis pas sûre que ce jus soit du... café froid, nous écrit une de nos correspondantes...

M. Jatton, toujours en veine d'heureux commentaires, s'exprime ainsi : ... mais c'est le « jus » des légionnaires de César qui m'a donné

le plus de mal ; de quel « jus » pouvait-il bien être question ? car je pense en français et non pas en latin. Heureusement j'avais Roi, et nous avons en français justice, si bien que ma grille était complète quand j'ai pensé aux « pages roses » du Larousse où j'ai trouvé toute une série de « jus »...

Joli, n'est-ce pas ? et plein de sagacité !

M. Jaccard nous écrit à ce propos : Ce « jus »-là, qu'il fût public, privé, était le droit qui assurait à chaque Romain, et même aux légionnaires, les bienfaits de l'art du juste et du bien.

Qui dit mieux ?

Peu d'autres fautes, par ailleurs. Cependant, trop de Sète pour tête (sur l'« atlas » : première vertèbre du cou qui supporte la... tête).

Plusieurs instituteurs ont été très flattés par la définition de l'enseignement : « Propre à un corps qui répand la lumière »... On le serait à moins.

rms.

Voici comment s'établit la liste des lauréats après le tirage au sort :

M. Ph. Thomas, Moudon.

M. C. Pavillon, Moudon.

Mme Marguerite Graf, Leysin.

Mme Dr Perrin, Combremont-le-Grand.

M. A. Thomas, Fontannaz-Seulaz s. Bex.

Mme Stampfli, Lausanne.

M. E. Laeser, Clarens.

M. Paul Delacrausaz, Lausanne.

M. R. Morerod, Montreux.

M. Th. Perrin, Payerne.

Mme E. Muller, Gryon s. Bex.

M. Jean-Paul Paccaud, Lavigny.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 mars 1958, une « grille » conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S. A., Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Les femmes aiment mieux que l'on froisse leur robe que leur amour propre !

* * *

Le blé et la vache sont nos père et mère nourriciers : l'épi de l'un nous donne à manger, et les « pis » de l'autre à boire !